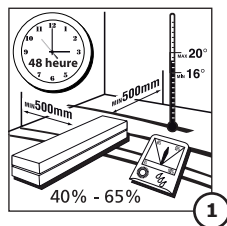


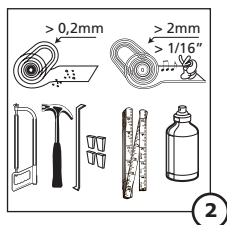
Lisez attentivement les présentes instructions avant de commencer. Assurez-vous que les lames de parquet sont dépourvues de défauts et intactes, car la garantie n'est valable uniquement que pour les vices cachés.

Attention: Laissez les lames de parquet s'acclimater pendant 48 heures dans l'emballage fermé, dans la pièce où il sera posé. Posez-les horizontalement et à plat, à une distance d'environ 50 cm du mur. **(Voir 1).**



CE DONT VOUS AVEZ BESOIN

Les seuls outils dont vous avez besoin sont un marteau, une scie (à main ou sauteuse) à dents fines, un mètre pliant, un crayon, un fil tendeur (ficelle) de la longueur de la pièce et un kit de pose, se composant d'une cale de frappe et d'un tire-lame ainsi que des cales de dilatation périphérique. **(Voir 2).**



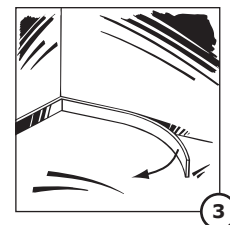
ENTREPOSAGE

La pièce dans laquelle vous vous apprêtez à poser les lames de parquet doit être sèche. Il convient de poser les lames de parquet à une température minimale ambiante de 16°C. L'humidité relative de l'air dans la pièce ne doit pas être inférieure à 40% ni supérieure à 65%, mesurée à l'aide d'un hygromètre. Aussi après la pose, le degré d'humidité relative de l'air de la pièce doit se situer entre les deux valeurs citées. Veillez, en cas d'humidité trop élevée de l'air, à suffisamment faire circuler l'air et veillez, lors d'une période sèche prolongée, par ex. la saison froide durant laquelle le chauffage est allumé, à humidifier l'air au moyen d'un humidificateur d'air. Si vous entreposez les lames de parquet pour une période prolongée, cela doit se faire dans tous les cas en conservant l'emballage fermé et à température ambiante. Le degré d'humidité relative de l'espace d'entreposage ne doit pas dépasser 65%. N'entreposez pas les lames de parquet dans une pièce présentant un degré d'humidité trop élevé.

AVANT LA POSE

Votre parquet Solidfloor a été produit avec le plus grand soin. Nous vous recommandons néanmoins

de contrôler l'absence d'anomalies visibles telles que dégradations, différences de couleurs excessives et différences de formes et de dimensions, dans la mesure où ces anomalies ne sont pas conformes aux spécifications. D'éventuelles réclamations relatives à des anomalies visibles ne seront plus prises en compte après la pose des lames de parquet. Assurez-vous d'un bon éclairage lors de la pose du parquet. Vous pouvez ôter les plinthes déjà posées pour les remettre en place plus tard, après la pose **(voir 3).**



Bien entendu, vous pouvez également opter pour des plinthes et/ou des profilés Solidfloor, de couleur exactement similaire à celle du parquet. Les plinthes de finition recouvrantes et les plinthes hautes doivent être fixées au mur, afin que le sol puisse librement se rétracter et se dilater sous la plinthe. Les profilés plats peuvent être collés sur les lames de parquet. Du fait que le bois se dilate par nature en milieu humide et se rétracte dans une atmosphère sèche, il est nécessaire de toujours laisser entre le mur et votre parquet Solidfloor, un espace (d'expansion) libre, équivalent à l'épaisseur de votre lame de parquet. Donc, pour des parquets de 15 mm d'épaisseur, l'espace d'expansion doit être de 15 mm. Vous créez cet espace d'expansion à l'aide de blocs spéciaux de dilatation périphérique, que vous placez tous les 40 cm. Cet espace d'expansion est également nécessaire pour les éventuels piliers, tuyaux de chauffage et autres objets fixes se trouvant dans la pièce de la pose. Retirez les blocs de dilatation après 24 heures et remplacez-les par des pièces de liège élastique ou des blocs/bandes de caoutchouc.

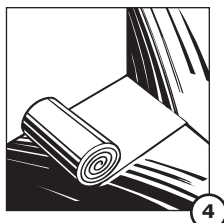
SOUS-PLANCHERS

La pose des lames de parquet Solidfloor peut se faire sur pratiquement tous les types de sous-planchers. Sachant que le sous-plancher doit être et demeurer sec, dur, plat, propre et bien porteur. Un sol est plat si, sur une distance d'1 mètre courant, il présente moins de 2 mm de dénivellation. Des irrégularités de plus de 2 mm/mètre doivent être aplanies.

SOUS-PLANCHER DE BÉTON

Un sous-plancher de béton ne doit pas contenir plus de 2% d'humidité (votre fournisseur peut mesurer cela pour vous au moyen d'un testeur d'humidité).

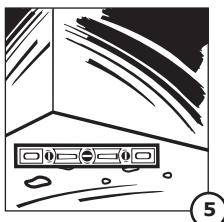
Vous devez ensuite y poser un revêtement sous-plancher. Un revêtement sous-plancher de 3 mm (Thermopete) est suffisant d'un point de vue technique (**voir 4**). En outre, il faut toujours poser sous le revêtement sous-plancher, une feuille d'isolant contre l'humidité, (par ex. bâche pour bâtiment). Les joints doivent être complètement fermés. Appliquez la feuille d'isolant derrière la plinthe jusqu'à hauteur de plinthe.



4

SOUS-PLANCHER DE BOIS

Le taux d'humidité du bois composant le sous-plancher en bois ne doit pas dépasser 14%. Votre fournisseur peut mesurer cela pour vous au moyen d'un testeur d'humidité du bois. Vous devez d'abord vérifier l'absence de parties mobiles composant le sous plancher, si c'est le cas, celles-ci doivent alors être fixées au moyen de vis (**voir 5**). Vous pouvez poncer la surface du sous-plancher ou éventuellement l'aplanir à l'aide de panneaux de particules. Votre sous-plancher de bois doit s'accompagner d'un revêtement sous-plancher. Un revêtement sous-plancher de 3 mm (Thermopete) est suffisant d'un point de vue technique, mais un panneau mou de 7 mm (SolidBase) présente un effet plus égalisant et est recommandé pour les dénivellations réduites. Ne pas poser de lames de plancher en présence d'un vide sanitaire humide. Prévoyez toujours une ventilation suffisante, afin d'éviter que votre sous-plancher de bois "n'étouffe".



5

CHAUFFAGE AU SOL

La pose d'un plancher de bois sur un système de chauffage au sol s'accompagne de règles spéciales dont il vous faut tenir compte. Le type de chauffage au sol, de revêtement de sous-plancher ainsi que le type de parquet jouent un rôle important. Avant de procéder à l'achat d'un parquet, nous vous recommandons de vous renseigner systématiquement au préalable auprès de votre point de vente.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DU BRUIT

Dans certains cas, la pose d'un sous-plancher d'isolation acoustique est obligatoire. Votre fournisseur dispose dans son assortiment de plusieurs types de revêtement de sous-plancher, qui satisfont à ces normes. Demandez pour cela le rapport test.

AJUSTEMENT DES PORTES

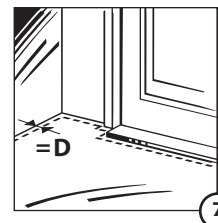
Vérifiez que la hauteur du parquet, ajoutée à la hauteur de votre sous-plancher éventuel permet l'ouverture et la fermeture de vos portes. Si ce n'est pas le cas, il vous faudra alors ajuster (raccourcir) vos portes (**voir 6**).



6

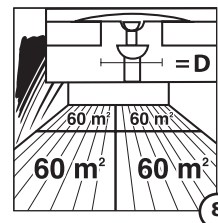
CONSEIL DE POSE: POSE FLOTTANTE DE PARQUET LAMELLÉ-COLLÉ & PARQUET DE BOIS MASSIF PAR COLLAGE DES RAINURES ET LANGUETTES.

La pose des lames de parquet se fait de manière "flottante" en les collant entre elles au moyen de colle à bois PVAC résistante à l'eau (colle à bois D3). Un changement du degré d'humidité et de la température peut entraîner une légère dilatation ou rétractation du plancher. C'est pourquoi il est nécessaire de conserver, au niveau de toutes les délimitations fixes telles que : murs, marches, piliers et tuyaux de chauffage, un espace d'expansion périphérique (D) équivalent à l'épaisseur du parquet (**voir 7**).



7

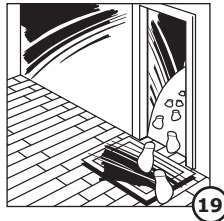
Pour les planchers d'une longueur supérieure à 12 mètres ou d'une largeur excédant 6 mètres, il est nécessaire de prévoir des joints de dilatations, ainsi qu'aux endroits des ouvertures de portes, au passage d'une pièce à l'autre, dans les courbes des couloirs, etc (**voir 8**). Ces joints de dilatation peuvent être dotés de profilés de dilatation, spécialement conçus pour cet usage. Les côtés courts des lames de parquet disposées en rangées successives, doivent toujours être décalés de 40 cm au minimum les uns des autres.



8

GARANTIE

En cas de doute concernant le traitement adéquat des lames de parquet, toujours prendre contact avec votre point de vente avant de procéder à la pose. Le résultat final dépend en grande partie des circonstances de pose des lames de parquet.



LA GARANTIE N'EST PLUS VALABLE EN CAS DE :

Détériorations conséquentes à un usage inadéquat, chute d'objets, frottement de sable et/ou manipulations au moyen d'un objet tranchant.
Pose du parquet dans une pièce humide. Usage non précautionneux et/ou sans discernement. La garantie n'est plus valable lors de tout autre usage négligent du produit en question, si avant l'utilisation il était possible de prouver que le produit présentait un défaut.

IMPORTANT: CONSERVER VOTRE TICKET DE CAISSE COMME BON DE GARANTIE.